

# Mon étiquette chaudière

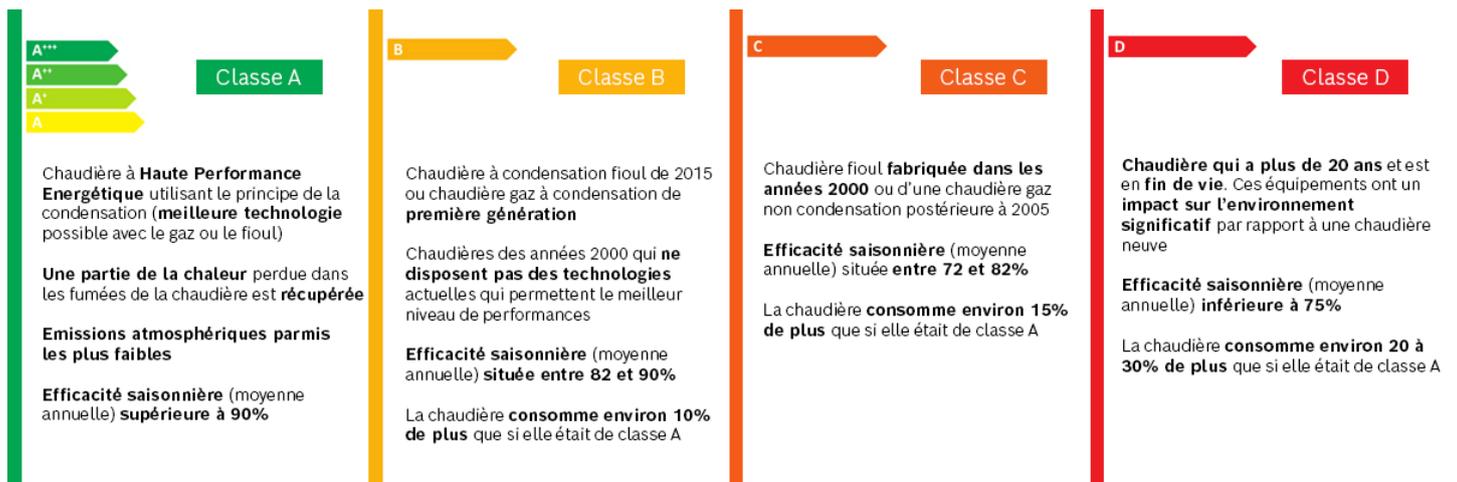


## MON ÉTIQUETTE CHAUDIÈRE

Vous l'avez certainement remarqué, les produits électroménagers de notre quotidien (lave-linge, réfrigérateur etc...) voient leur performance énergétique affichée par l'étiquette énergétique. Celle-ci est devenue obligatoire pour les chaudières neuves commercialisées depuis septembre 2015. Monetiquetteenergetique.fr vous aide à prendre connaissance des performances de votre équipement de chauffage.

## Qu'est-ce-que Mon étiquette chaudière ?

Mon étiquette chaudière est un service gratuit qui vous permet de générer les étiquettes énergétiques des systèmes de chauffage au gaz ou fioul. Cette étiquette vous apporte une information claire sur les performances énergétiques de votre équipement. Elle est établie à partir des règles européennes d'étiquetage des équipements neufs de chauffage et divisée en quatre classes, de la plus performance (A) à la moins performante (D).



## Pourquoi avoir l'étiquette énergétique de son produit ?

Afin de réaliser des économies d'énergie et d'aller dans le sens de la transition énergétique, il est important de connaître et comprendre les performances de votre chaudière grâce à l'étiquette énergétique. Vous pourrez alors constater que votre ancienne chaudière consomme beaucoup d'énergie et prendre la décision, si vous le souhaitez, de la remplacer par un nouveau système de chauffage. Les chaudières récentes, plus innovantes et performantes, associés à des systèmes de régulation, vous permettront d'optimiser votre facture et votre confort en adaptant vos consommations à vos besoins.

## Comment générer une étiquette énergétique ?

Votre étiquette énergétique doit vous être délivrée par un professionnel du chauffage lors de la visite de maintenance annuelle, ou à l'occasion de toute intervention sur votre chaudière. Celui-ci sera en mesure, grâce au site [www.monetiquettechaudiere.fr](http://www.monetiquettechaudiere.fr), de générer votre étiquette.

